

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2380

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Subventions aux organismes agricoles - Conventions 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2380**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Subventions aux organismes agricoles - Conventions 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, sa politique agricole pour la période 2021-2026. Elle a également approuvé, par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, sa stratégie alimentaire de territoire.

Plusieurs organismes interviennent en appui aux exploitants agricoles (veille sanitaire, remplacement en cas d'absence, etc.) dans le cadre de projets de développement particuliers (création de structures collectives de commercialisation, développement des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), ventes en paniers, etc.), pour sensibiliser les consommateurs, lors de difficultés rencontrées sur le plan juridique, ou encore lors de la conversion en agriculture biologique ou en accompagnement d'installations hors cadre familial dans le cadre d'espaces tests agricoles.

La Métropole soutient ces organisations agricoles, depuis plusieurs années pour certaines, et il est proposé à la Commission permanente de poursuivre cet accompagnement dont les actions concourent à atteindre les objectifs de la politique agricole métropolitaine.

En complément des organismes pour lesquels une subvention a été approuvée par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2087 du 27 février 2023, il est proposé de valider le soutien aux partenariats avec la Chambre d'agriculture du Rhône et avec l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA).

II - Chambre d'agriculture du Rhône

La Chambre d'agriculture du Rhône est le principal organisme d'accompagnement des agriculteurs dans les différentes étapes de leur activité. Le partenariat développé entre la Métropole et la Chambre d'agriculture s'organise autour d'un vaste programme d'actions sur le territoire métropolitain, répondant aux différents axes de la politique agricole métropolitaine. Pour chacun des axes, la Chambre d'agriculture et la Métropole ont défini des objectifs communs, avec des indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'action sur la durée et l'impact sur le territoire ou les acteurs.

Le programme proposé pour l'année 2023 s'articule autour des 5 axes suivants :

1° - Préserver et gérer durablement les terres agricoles

La Chambre d'agriculture agira pour la préservation du foncier agricole, à travers la co-animation de la démarche de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de la Métropole (information et accompagnement des agriculteurs à l'émergence de projets, instruction des dossiers, accompagnement des communes pour l'extension des périmètres PENAP, etc.), la participation aux projets de remobilisation des terrains agricoles sous exploités ou en friche sur la Métropole. Elle s'impliquera dans un travail de diagnostic agricole de territoire en lien, entre autres, avec l'Agence d'urbanisme afin d'apporter sa connaissance du territoire.

La Chambre d'agriculture définira également un plan d'actions concerté pour la régulation des dégâts de corvidés, participera au plan de lutte contre l'ambrosie et au plan de sauvegarde de l'œdicnème criard. Des actions de communication pourront être organisées pour sensibiliser les habitants et usagers au respect des espaces agricoles et du métier.

2° - Augmenter et pérenniser la population agricole

La Chambre d'agriculture accompagnera les candidats à l'installation et incitera les futurs cédants à la transmission des exploitations, par différents moyens (stages de l'idée au projet, accompagnement renforcé de projets atypiques, participation au groupe de travail installation transmission de la Métropole, mise en relation cédants repreneurs, accompagnement anticipé des cédants potentiels, etc.). Elle interviendra également en accompagnement des projets territorialisés d'installation et/ou de confortation d'exploitations et expérimentera de nouveaux modèles d'installation de systèmes de production diversifiés sur des terres céréalières.

3° - Développer l'agroécologie et l'agriculture biologique

La Chambre d'agriculture accompagnera les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques de façon individuelle ou collective, par des travaux expérimentaux sur les variétés anciennes en céréales, les légumes secs, le colza bio, l'agriculture de conservation des sols, le pâturage des couverts d'intercultures, etc.

La Chambre d'agriculture accompagnera les arboriculteurs pour une évolution des pratiques vers le bio à travers un groupe d'échange technique.

Elle participera à la promotion de la mise en place de corridors écologiques dans le cadre du marathon de la biodiversité, notamment, et à l'accompagnement des réflexions sur les énergies renouvelables et l'économie circulaire dans les exploitations de l'agglomération lyonnaise, notamment pour la valorisation de la ressource ligneuse. La Chambre d'agriculture participera également aux projets nature à enjeu agricole de la Métropole.

4° - Adopter une gestion intégrée de la ressource en eau et préserver sa qualité

La Chambre d'agriculture se mobilisera pour le suivi et la mise en place des actions de prévention de l'érosion et du ruissellement agricole sur le territoire. Elle pourra également participer à divers travaux engagés par la Métropole sur la question de la gestion quantitative de l'eau ou de la préservation de la qualité de l'eau.

5° - Développer une agriculture nourricière tournée vers les circuits courts et de proximité

La Chambre d'agriculture accompagnera la stratégie alimentaire de la Métropole, travaillera, notamment, sur la logistique de l'approvisionnement alimentaire de la Métropole, sur l'approvisionnement local et biologique des cantines scolaires de la Métropole, sur la structuration de filières locales pour rendre l'offre locale suffisante et adaptée à la demande (notamment sur les légumes et les fruits bio) et participera à l'émergence de projets locaux de valorisation des productions locales.

La Chambre d'agriculture accompagnera les collectivités à la structuration de leur marché public pour répondre aux enjeux d'approvisionnement locaux en aidant, notamment, au *sourcing*. Elle poursuivra le travail de qualification des producteurs et des lieux de commercialisation, en lien avec le site monproduitlocal69.fr et avec la carte du manger local dans la Métropole. La Chambre poursuivra le travail de structuration de filières locales concernant, notamment, les légumes, légumineuses et les céréales, et explorera le potentiel d'émergence de filières alimentaires locales autour de l'huile et du soja.

Parallèlement, la Chambre d'agriculture du Rhône mènera des actions communes au territoire du Rhône et de la Métropole, répondant ainsi à ses missions de services essentiels qu'elle assure auprès des agriculteurs.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 96 096 € sur un coût d'actions estimé à 137 280 €. La Chambre d'agriculture apporte un autofinancement de 39 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
axe 1 - préserver et gérer durablement les terres agricoles	36 400	Métropole	96 096
axe 2 - augmenter et pérenniser la population agricole	19 240	autres financeurs	2 184
axe 3 - développer l'agroécologie et l'agriculture biologique	36 920	autofinancement	39 000
axe 4 - adopter une gestion intégrée de la ressource en eau et préserver sa qualité	5 720		
axe 5 - développer une agriculture nourricière tournée vers les circuits courts et de proximité	39 000		
Total	137 280	Total	137 280

Pour mémoire, la subvention attribuée par la Métropole en 2022 s'élevait à 98 280 €.

Durant l'année 2022, la Chambre d'agriculture a, tout particulièrement, accompagné les réflexions de la Métropole sur la structuration de filières locales (légumes, légumineuses, céréales et œufs), sur l'estimation des volumes et surfaces nécessaires à l'approvisionnement des collèges en régie et sur l'approvisionnement des 2 nouveaux collèges en régie exemplaire de la Métropole. Elle a poursuivi le travail de repérage des cédants potentiels sur la Métropole en menant des entretiens et une enquête dans les Monts d'Or et l'ouest lyonnais, et synthétisé les travaux pour proposer des actions favorisant la transmission. Des rencontres sur le thème de l'installation et de la transmission ont été organisées comme le forum Tremplin en octobre, pour favoriser la rencontre entre cédants et porteurs de projets et l'innovation.

La Chambre d'agriculture a également participé à la construction du projet d'espace-test agricole Terres du Velin, notamment par un apport d'expertise sur les aménagements à réaliser. La Chambre d'agriculture a participé à la mise en œuvre des actions agricoles programmées dans les projets nature de la Métropole, et a accompagné les porteurs de projets agricoles dans la réponse aux 2 appels à projets PENAP de l'année.

Elle a également contribué aux phases de diagnostic et de propositions d'actions pour la construction du plan bio métropolitain. Elle a terminé le travail d'expérimentation sur les légumes secs dans le cadre du programme PEPIT Leg-Sec, et mis en place une plateforme d'expérimentation de variétés anciennes de céréales en lien avec le Centre de ressources de botanique appliquée, l'Institut du végétal Arvalis, St Ex Innov et le groupement d'étude et de développement agricole (GEDA) de l'Ozon.

III - ISARA

L'ISARA est une école d'ingénieurs dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation sous statut associatif à but non lucratif, en contrat avec l'État (ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt), créée en 1968. Hors la formation initiale, l'ISARA développe en synergie des activités de recherche, de conseil et de formation continue, d'entrepreneuriat et de développement international. Le lien entre ces activités est permanent et les échanges entre métiers constants. Implantée en 2007 sur le site d'Agrapole, réunissant la majorité des acteurs régionaux des filières agricoles et alimentaires, placée au cœur du site de Gerland à Lyon 7ème, l'école a développé de nombreux liens et interactions avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ISARA conduit, depuis plus de 30 ans, des travaux pionniers sur l'agriculture biologique, l'agroécologie et les systèmes alimentaires durables (filières locales, filières régionales biologiques, systèmes alimentaires du milieu). Par ces travaux, l'objectif est de contribuer au développement de systèmes alimentaires capables de produire en quantités suffisantes des aliments de qualité, tout en préservant les ressources naturelles, en permettant au monde agricole de vivre décemment des fruits de son travail, en soutenant un développement territorial et en favorisant l'accessibilité à une alimentation de qualité pour l'ensemble de la population. Depuis plus de 10 ans, l'ISARA a placé l'agroécologie et les systèmes alimentaires durables au centre de sa politique de formation, de recherche et de développement, cet axe étant l'un des 2 domaines d'excellence établis pour son développement stratégique, le second portant sur l'innovation et l'entrepreneuriat.

Pour répondre aux défis présents et futurs de l'agriculture et de l'alimentation du territoire, mais aussi pour accompagner le développement du projet alimentaire territorial de la Métropole sur les thématiques de la constitution de filières agroécologiques (ou biologiques), de la justice alimentaire et de l'adaptation au changement climatique, il est proposé de poursuivre le partenariat avec l'ISARA sur la base des 5 axes de travail suivants :

- la reterritorialisation des filières et l'alimentation autour des connaissances et des outils développés dans le cadre des activités de recherche et de développement sur les systèmes alimentaires du milieu, en particulier autour de l'exploration du développement d'une filière bio locale de soja transformé et de projets de mutualisation des livraisons des agriculteurs en circuits courts, dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE),
- l'amélioration de l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation de qualité en développant, d'une part, l'action de recherche-action *Food-Transect* avec les collégiens en partenariat avec le réseau Marguerite et, d'autre part, l'accompagnement de la démarche Territoires à Vivres en contribuant à la mobilisation des acteurs de la production locale,
- la compréhension des attentes des distributeurs et des consommateurs du territoire en matière de produits biologiques et/ou locaux à travers une cartographie des magasins, une enquête auprès des distributeurs et une enquête quantitative auprès des consommateurs,
- l'accompagnement de la réflexion de la Métropole autour de la thématique agriculture et gestion quantitative de l'eau, par un apport méthodologique et d'expertise,
- un apport méthodologique autour de la préfiguration de conseils citoyens de l'alimentation, à travers la réalisation d'un *benchmark* sur d'autres territoires et de l'analyse de l'implication des habitants dans les différentes opérations du projet alimentaire.

Le coût de l'ensemble de ces actions, pour l'année 2023, est estimé à 50 328 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 30 000 € TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
volet 1 : structuration de la filière	8 343	autofinancement (40 %)	20 328
volet 2 : justice alimentaire	9 081	Métropole (60 %)	30 000
volet 3 : consommation bio	20 386		
volet 4 : gestion quantitative de l'eau	3 955		
volet 5 : conseils de l'alimentation	8 563		
Total	50 328		

Pour mémoire, la participation de la Métropole en 2022 s'élevait à 30 000 € pour un montant total du projet de 48 646,50 € TTC. Cette participation a permis, notamment, de scénariser des circuits de distribution et de proposer des pistes de développement sur les produits biologiques et locaux ainsi que de contribuer à l'élaboration du volet filières du plan bio. Elle a permis de contribuer à la rencontre entre l'offre locale et la demande des acteurs locaux de la solidarité alimentaire et à l'organisation de *Food Transect* dans un territoire défavorisé ainsi que d'adapter la méthodologie pour préparer le déploiement du dispositif auprès des collégiens. Elle a permis, enfin, de proposer un état des lieux sur les crédits carbone ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 126 096 €, répartis comme suit :

- 96 096 € au profit de la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 30 000 € au profit de l'ISARA,

dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la Métropole pour l'année 2023 et de la stratégie agricole métropolitaine,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacun des bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 126 096 € TTC, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-303831-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
